

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil dix Le vendredi 26 mars à 9h30, les membres du conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Gamaches, sous la présidence de M. PECQUERY.
- Animations "nature et pêche" : tarification 2010	Etaients présents ce jour : MM. BIGNON, DECORDE, DUHAMEL, JACOB, MAQUET, PECQUERY, SENEAL, VANSEVENANT. Absents excusés : Mmes GAOUYER, HUREL (pouvoir à M. Pecquery), MM. AUBRY, LOIN, JUMEL, MAUGEZ.
DATE DE LA CONVOCATION :	<u>- Animations "nature et pêche" 2010 : tarification</u>
8 février 2010	<i>Tarification des animations</i> M. MACKELBERG explique que l'Institution a mis en place une tarification sur les animations « Au Fil de la Bresle » depuis 5 ans (réalisées par le CPIE vallée de Somme), et sur les animations pêche depuis peu. Il est demandé une participation de l'ordre de 20% du coût estimé des animations aux participants (à titre indicatif, 52 euros la journée en 2009).
NOMBRE DE DELEGUES :	
En exercice	14
Présents	8
Votants	9
	M. PECQUERY propose de reconduire la tarification adoptée en 2009 qui fixait un tarif unique d'animation (sous forme de forfait journalier) quel que soit le type d'animation dispensée par l'Institution (pêche, « Au Fil de la Bresle »...). Cette tarification sera valable pour les animations faites en 2009-2010. <i>Après avoir entendu les différents intervenants, le Conseil d'administration donne son accord de principe pour qu'une tarification unique soit adoptée et ce, quelque soit le type d'intervention. L'Institution continuera à prendre à sa charge pour 2009-2010, les 80% du coût d'une animation hors transport. Les 20% restants seront à la charge des bénéficiaires soit 33€ la demi-journée et 52€ la journée.</i>

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Jacques PECQUERY